

# Accord d'utilisation eAbsence

entre  
enovetic ag, Blegi 5, CH-6343 Rotkreuz  
(« enovetic »)

et  
  
nom de l'entreprise, rue, NPA localité  
  
(« client »)

## **1. Parties**

- 1.1 enovetic gère et représente en tant qu'agence ou organe d'exécution des solutions d'assurance et de prévoyance dans le domaine de l'assurance indemnités journalières maladie et de la prévoyance professionnelle.
- 1.2 La plateforme eAbsence est mise à la disposition du client qui a conclu pour ses collaborateurs la ou les solutions suivantes :

- ☐ **Solution de branche IJM pour la location de services, auprès d'enovetic-SWICA Assurance-maladie SA**
- ☐ **Solution de prévoyance professionnelle, auprès de Tellco pk**
- ☐ **EasyTemp, solution logicielle pour la location de services, auprès d'enovetic ag**

- 1.3 Le terme « collaborateur » désigne l'ensemble des employés permanents et prêtés du client.
- 1.4 enovetic et le client entretiennent une relation commerciale dans le cadre des contrats mentionnés sous chiffre 1.2 et sont tenus d'échanger des informations relatives au traitement des cas ouvrant droit à des prestations.

## **2. Objet de la convention et offre de prestations**

- 2.1 La présente convention régit l'accès et l'utilisation de la plateforme électronique **eAbsence** (ci-après dénommée « plateforme »).
- 2.2 Grâce à l'accès à la plateforme, le client peut communiquer avec enovetic à propos de cas de prestations actuelles ou potentielles, et en particulier :
  - a) déclarer les absences de ses collaborateurs pour raisons de santé ;
  - b) consulter des informations sur les absences déclarées de ses collaborateurs, pour raisons de santé ;
  - c) gérer les absences déclarées de ses collaborateurs pour raisons de santé ;
  - d) consulter des statistiques à propos des absences déclarées de ses collaborateurs pour raisons de santé.

2.3 enovetic se réserve le droit de modifier en tout temps la gamme de prestations figurant ci-dessus. De telles modifications sont communiquées par écrit et, à défaut de contestation formulée dans les 30 jours suivant leur notification, elles sont réputées acceptées.

2.4 L'accès à la plateforme et son utilisation présupposent l'existence d'au moins l'une des solutions mentionnées au chiffre 1.2. enovetic est autorisée à restreindre ou à bloquer complètement l'accès à la plateforme à tout moment si cette condition n'est plus remplie.

### **3. Enregistrement, accès, utilisation et blocage**

3.1 L'accès technique à la plateforme est réalisé par le biais du matériel et des logiciels du client nécessaires au fonctionnement du réseau Internet. Les exigences minimales concernant le matériel et les logiciels sont constamment mises à jour et peuvent être demandées à enovetic à tout moment.

3.2 Le client et ses utilisateurs s'enregistrent auprès d'enovetic en fournissant, de manière sincère et conforme à la réalité, les données personnelles nécessaires suivantes :

- a) sexe ;
- b) prénom et nom ;
- c) date de naissance ;
- d) numéro de téléphone portable (bureau ou privé) ;
- e) adresse e-mail professionnelle.

3.3 Par « utilisateur », la présente convention désigne toute personne habilitée à traiter les absences via la plateforme.

3.4 Par la signature de la présente convention, le client et les utilisateurs enregistrés se déclarent d'accord avec l'enregistrement et le traitement de leurs données personnelles susmentionnées. Les données personnelles ne peuvent être traitées ou stockées qu'aux fins de l'exécution de la présente convention et doivent être effacées à nouveau dès que le client ou l'utilisateur révoque son consentement, pour autant qu'aucun délai de conservation applicable ne s'oppose à la suppression.

3.5 enovetic n'accorde respectivement au client et aux utilisateurs enregistrés l'accès à la plateforme qu'à condition que :

- a) la présente convention ait été valablement signée par les deux parties impliquées, et
  - b) que l'enregistrement ait été effectué complètement et en bonne et due forme.
- 3.6 L'accès à la plateforme est accordé à quiconque pouvant s'authentifier correctement au moyen des procédures d'authentification et de connexion prescrites par enovetic. L'authentification se fait en entrant un nom d'utilisateur et un mot de passe ainsi qu'un code envoyé par SMS sur le numéro de téléphone portable enregistré. Les caractéristiques d'authentification peuvent être modifiées à tout temps. Toute personne qui s'authentifie est considérée par enovetic comme étant habilitée à utiliser la plateforme.
- 3.7 L'accès à la plateforme ne peut avoir lieu que pour des utilisateurs enregistrés et exclusivement dans le but de déclarer et de gérer les absences - pour raisons de santé - des collaborateurs du client. Toute utilisation à d'autres fins ou par toute autre personne est interdite.
- 3.8 Le client est tenu d'informer enovetic immédiatement et par écrit (e-mail) de toutes les modifications relatives aux personnes titulaires du droit d'accès à la plateforme (par exemple, nouveaux utilisateurs ou ex-utilisateurs) et aux données des utilisateurs (par exemple, nouvelle adresse e-mail ou nouveau numéro de téléphone des utilisateurs existants). Cela s'applique en particulier en cas de cessation des rapports de travail entre le client et un utilisateur.
- 3.9 Le client est tenu d'informer tous les utilisateurs qui ont accès à la plateforme des dispositions de la présente convention, de leur accorder en conséquence les droits qui leur reviennent et de veiller au respect des obligations les concernant conformément à la présente convention.
- 3.10 enovetic est en droit de bloquer à tout moment l'accès partiel ou intégral à la plateforme pour de justes motifs. Le client est informé 10 jours à l'avance. Il n'en découle pour le client aucun droit à indemnisation.

#### **4. Obligations de diligence du client et de l'Utilisateur**

- 4.1 Le client et les utilisateurs enregistrés sont tenus de changer régulièrement leur mot de passe personnel et de le choisir de manière qu'il ne soit pas facile à découvrir. Ils protègent leurs moyens d'authentification contre l'accès non autorisé de tiers et contre une utilisation abusive. Les moyens d'authentification ne peuvent être divulgués ou rendus accessibles à des tiers.
- 4.2 L'obligation de garder le secret s'applique séparément à chaque utilisateur. Le client répond donc aussi des dommages résultant du fait que des utilisateurs recourent abusivement aux moyens d'authentification d'autres utilisateurs.
- 4.3 S'il y a suspicion que des tiers non autorisés ont connaissance du moyen d'authentification d'un utilisateur, le client doit immédiatement prévenir enovetic par téléphone pour faire bloquer l'accès.
- 4.4 Le client est tenu de minimiser le risque d'accès non autorisé à son matériel et à ses logiciels. Il doit prendre à cet effet les mesures de sécurité usuelles et conformes à l'état le plus récent de la technique, et procéder immédiatement aux mises à jour nécessaires auprès de ses fournisseurs respectifs.
- 4.5 enovetic décline toute responsabilité relative à la gestion des données d'accès et à l'utilisation de la plateforme par le client.

#### **5. Protection des données**

- 5.1 enovetic traite et stocke les données personnelles des collaborateurs du client, soit en particulier :
  - a) les adresses et les données de contact ;
  - b) les données personnelles (prénom, nom, sexe, date de naissance numéro de sécurité sociale) ;
  - c) les données de santé liées à un cas de prestations ;
  - d) les données de décompte liées à un cas de prestations ;
  - e) les données en rapport avec un contrat d'assurance et un contrat de prévoyance.
- 5.2 Le traitement des données est effectué conformément au droit en vigueur et uniquement aux fins de l'exécution et du déroulement efficaces des solutions énumérées sous chiffre 1.2.

Le traitement des données est limité dans la mesure réservée et nécessaire à cette fin.

- 5.3 enovetic et le client sont conjointement responsables du traitement conforme au droit et à la protection des données personnelles. Ils s'engagent à respecter les dispositions légales en matière de protection des données et à prendre les mesures nécessaires conformément à la loi suisse sur la protection des données (LPD).
- 5.4 Le client s'engage à informer ses collaborateurs sur le traitement et le stockage des données sur la plateforme ainsi que sur les droits qui en découlent. Il s'engage à indemniser intégralement enovetic pour toutes réclamations résultant d'un manquement à cette obligation.
- 5.5 En ce qui concerne les obligations des parties en matière de protection des données, renvoi est également fait aux conditions de traitement des données (dénommées Data Processing Terms) qui sont incluses et qui s'appliquent automatiquement dès l'acceptation de la présente convention d'utilisation. Elles s'appliquent sans signature séparée pour la durée d'utilisation d'eAbsence et restent en vigueur même après la fin des rapports contractuels.
- 5.6 Les Data Processing Terms sont accessibles en téléchargement sur le compte client eAbsence ou peuvent être demandés à l'adresse de contact suivante : [dataprotection@enovetic.ch](mailto:dataprotection@enovetic.ch).

## **6. Garantie, responsabilité et dédommagement**

- 6.1 La garantie et la responsabilité d'enovetic sont exclues dans la mesure où la loi le permet.
- 6.2 enovetic répond exclusivement des dommages causés par négligence grave ou intentionnellement. En particulier, elle ne répond pas des dommages directs ou indirects résultant d'erreurs de transmission, de défauts ou de défaillances techniques, de dysfonctionnements, de surcharges du réseau ou d'interventions ou d'accès illicites de tiers, de la non-reconnaissance de défauts d'authentification, de l'utilisation négligente ou illicite des éléments d'authentification, du blocage de l'accès ou pour d'autres raisons liées à l'utilisation de la plateforme.

- 6.3 enovetic ne peut garantir en permanence un accès à la plateforme sans éventuel problème technique ni interruption. Elle se réserve le droit d'interrompre à titre temporaire ou permanent l'offre de prestations de service, notamment pour éviter des risques compromettant la sécurité ou en relation avec l'application d'ordres juridiques étrangers. En cas de dysfonctionnement, d'interruption ou de blocage, le client et ses utilisateurs doivent transmettre les signalements nécessaires directement à enovetic. enovetic peut donner des instructions à cet effet.
- 6.4 Le client indemniserait entièrement enovetic pour tout dommage résultant d'une utilisation inappropriée ou d'un accès illégal à la plateforme. enovetic se réserve expressément le droit de demander des dommages et intérêts au client et aux utilisateurs à cet égard.
- 6.5 Le client garantit l'exactitude des données personnelles qu'elle a communiquées. Elle s'oblige à indemniser intégralement enovetic pour toutes réclamations émises au titre d'un manquement à cette obligation.

## **7. Droits aux programmes, fonctions et désignations**

- 7.1 Tous les droits de protection tels que les droits d'auteur, les marques et les designs portant sur la plateforme et ses applications sont la propriété d'enovetic.
- 7.2 enovetic accorde au client et à ses utilisateurs une licence gratuite, non exclusive et non transférable pour l'utilisation conforme de la plateforme, dans le but prévu.
- 7.3 L'utilisation, la modification, la mise en relation, la mise à disposition, la copie et le désassemblage des programmes et des fonctions ou des codes sources de la plateforme sont interdits sans l'accord préalable et écrit d'enovetic. Si le client contrevient à ces prescriptions, la licence expire avec effet immédiat.

## **8. Entrée en vigueur et fin de la convention**

- 8.1 La présente convention et toutes ses annexes entrent en vigueur dès leur signature par les parties et sous réserve de la condition résolutoire de l'existence d'un contrat figurant au chiffre 1.2 de la présente convention. Elle est conclue pour une durée indéterminée.

- 8.2 La convention peut être résiliée sous forme écrite par chacune des parties, moyennant respect d'un préavis d'un mois pour la fin d'un mois civil. Si cette convention est résiliée, l'accès à la plateforme sera bloqué avec effet à la date de résiliation.
- 8.3 La convention peut être résiliée à tout moment avec effet immédiat pour de justes motifs. Constitue un juste motif notamment la violation du chiffre 7.3 de la présente convention.
- 8.4 Dans tous les cas, la présente convention prend fin automatiquement et avec effet immédiat à la cessation du contrat conclu sous chiffre 1.2. Le cas échéant, la plateforme reste accessible pendant un mois après la fin des rapports contractuels.

## **9. Dispositions finales**

- 9.1 La cession ou le transfert de cette convention ou de droits ou obligations individuels n'est possible qu'avec le consentement préalable et écrit de l'autre partie.
- 9.2 A défaut de disposition contraire prévue dans la présente convention ou dans les annexes, toutes les modifications et tous les avenants apportés à la présente convention, y compris les annexes, doivent revêtir la forme écrite.
- 9.3 Toutes les annexes font partie intégrante de la présente convention.
- 9.4 Si certaines clauses de la présente convention devaient s'avérer nulles et non avenues ou sans effets juridiques, le reste de la convention n'en serait pas pour autant affecté. Les parties interpréteront et structureront la convention de manière à atteindre autant que possible l'objectif visé par les clauses nulles ou sans effets juridiques.
- 9.5 La présente convention est régie par le droit suisse. Le for judiciaire exclusif est à Zoug.

## **Annexes**

- Formulaire « Enregistrement d'utilisateurs »



## Annexe 1

### Formulaire « Enregistrement d'utilisateurs eAbsence – client »

Client:

Numéro de contrat:

#### Utilisateur 1

Pour quel groupe de collaborateurs l'autorisation à eAbsence est souhaitée ?

☐ collaborateurs temporaires

☐ collaborateurs fixes

Êtes-vous autorisé-e à déclarer les absences directement à l'assureur ou les déclarations doivent-elles être vérifiées par une tierce personne ?

☐ Oui, je suis autorisé-e à le faire

☐ Non, les déclarations d'absence doivent être vérifiées

Madame      Monsieur

Prénom

Nom

Date de naissance  
(JJ.MM.AAAA)

Numéro de téléphone  
mobile (+41 79 123 45 67)

E-mail professionnelle

Dans quelle langue souhaitez-vous utiliser eAbsence ?

☐ DE    ☐ FR    ☐ IT    ☐ EN



## Utilisateur 2

Pour quel groupe de collaborateurs l'autorisation à eAbsence est souhaitée ?

- ☐ collaborateurs temporaires
- ☐ collaborateurs fixes

Êtes-vous autorisé-e à déclarer les absences directement à l'assureur ou les déclarations doivent-elles être vérifiées par une tierce personne ?

- ☐ Oui, je suis autorisé-e à le faire
- ☐ Non, les déclarations d'absence doivent être vérifiées

Madame      Monsieur

Prénom

Nom

Date de naissance  
(JJ.MM.AAAA)

Numéro de téléphone  
mobile (+41 79 123 45 67)

E-mail professionnelle

Dans quelle langue souhaitez-vous utiliser eAbsence ?

- ☐ DE    ☐ FR    ☐ IT    ☐ EN



### Utilisateur 3

Pour quel groupe de collaborateurs l'autorisation à eAbsence est souhaitée ?

- ☐ collaborateurs temporaires
- ☐ collaborateurs fixes

Êtes-vous autorisé-e à déclarer les absences directement à l'assureur ou les déclarations doivent-elles être vérifiées par une tierce personne ?

- ☐ Oui, je suis autorisé-e à le faire
- ☐ Non, les déclarations d'absence doivent être vérifiées

Madame      Monsieur

Prénom

Nom

Date de naissance  
(JJ.MM.AAAA)

Numéro de téléphone  
mobile (+41 79 123 45 67)

E-mail professionnelle

Dans quelle langue souhaitez-vous utiliser eAbsence ?

- ☐ DE    ☐ FR    ☐ IT    ☐ EN



#### Utilisateur 4

Pour quel groupe de collaborateurs l'autorisation à eAbsence est souhaitée ?

- ☐ collaborateurs temporaires
- ☐ collaborateurs fixes

Êtes-vous autorisé-e à déclarer les absences directement à l'assureur ou les déclarations doivent-elles être vérifiées par une tierce personne ?

- ☐ Oui, je suis autorisé-e à le faire
- ☐ Non, les déclarations d'absence doivent être vérifiées

Madame      Monsieur

Prénom

Nom

Date de naissance  
(JJ.MM.AAAA)

Numéro de téléphone  
mobile (+41 79 123 45 67)

E-mail professionnelle

Dans quelle langue souhaitez-vous utiliser eAbsence ?

- ☐ DE    ☐ FR    ☐ IT    ☐ EN



#### Utilisateur 5

Pour quel groupe de collaborateurs l'autorisation à eAbsence est souhaitée ?

- ☐ collaborateurs temporaires
- ☐ collaborateurs fixes

Êtes-vous autorisé-e à déclarer les absences directement à l'assureur ou les déclarations doivent-elles être vérifiées par une tierce personne ?

- ☐ Oui, je suis autorisé-e à le faire
- ☐ Non, les déclarations d'absence doivent être vérifiées

Madame      Monsieur

Prénom

Nom

Date de naissance  
(JJ.MM.AAAA)

Numéro de téléphone  
mobile (+41 79 123 45 67)

E-mail professionnelle

Dans quelle langue souhaitez-vous utiliser eAbsence ?

- ☐ DE    ☐ FR    ☐ IT    ☐ EN



Lieu, date

Nom de l'entreprise

Prénom, nom

Prénom, nom

Fonction

Fonction

---

Signature

---

Signature

Personnes habilitées à signer uniquement

Rotkreuz,  
enovetic ag